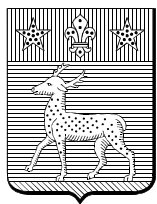


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 14/06/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., LESBROS JM..

Objet: Convention d'exploitation de la piste forestière du RUCH

Suite à un épisode neigeux tardif durant le mois d'Avril, la forêt communale de Le Fugeret et la piste du RUCH ont fait l'objet de nombreux dégâts sur une grosse partie de sa surface.

le Conseil Municipal à l'unanimité autorise :

Monsieur le Maire à signer une convention avec la société LUTRO l'autorisant à couper les bois obstruant le passage des véhicules jusqu'en limites de propriété de l'Office national des Forêts

La société LUTRO pourra ultérieurement récupérer les bois coupés.

Cette action engagée par la société LUTRO permettra d'exploiter les bois de la commune de MEAILLES et l'Office National des Forêts.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2018 004-210400909-20180622-DE_2018_022-DE

